ARNAQUE À L'INVESTISSEMENT DANS LES PLAN EPARGNE RETRAITE - LES SITES COLLECTEURS DE DONNÉES (LEADS)

Categories: Epargne, Placements atypiques, Produits classiques : Danger !
Tag: Enquête

Nous ouvrons un article spécial pour les sites qui ne contiennent qu'une page et sont uniquement destinés à collecter les données des consommateurs. Cela est devenu une nécessité au vu du nombre trouvé. Ils ont tous les mêmes caractéristiques. Ils n'ont pas de n° de téléphone, pas de mentions légales, pas de conditions générales de vente et aucun agrément. Il est parfois mentionné une adresse sans aucun intérêt.

L'arnaque aux PER est une NOUVEAUTE !

Méfiance absolue. Ne donnez pas suite et si vous êtes intéressé, prenez contact avec votre banque ! Elles ont toutes ce produit à proposer.

Nous ajouterons dans cette page les nouveaux sites de collecte des datas découverts.

Attention aux usurpations du nom des banques. Nous avons identifié plus de 120 banques européennes dont beaucoup de françaises !!!!

https://adcfrance.fr/produits-classiques-danger/arnaque-aux-livrets-depargne-la-nouvelle-page-de-synthese/

NE DONNEZ PAS VOS DONNÉES PERSONNELLES sur ce type de site

Le site formulefinance.com

Il a été créé le 18/11/2015. Nous publions le whois :

https://www.whois.com/whois/formulefinance.com

Nous publions la page unique :

La-page-du-site-formulefinance.com.pdf

Les mentions légales indiquent comme éditeur du site une société israélienne. ayant son siège à Raanana.

Nos recherches ont permis de constater qu'elle explique de nombreux autre sites dont certains concernent les consommateurs belges et hollandais.

Il s'agit notamment de :

- credit-conso.org
- mabanqueenligne.com
- top10drive.fr
- credit-conso.be
- creditfil.com
- paloo.com

Le site malinsplacements.fr

Il est aussi utilisé pour collecter les datas des consommateurs pour l'épargne ou les parkings !

Il a été créé le 09/05/2023. Nous publions le whois :

https://www.whois.com/whois/malinsplacements.fr

Nous publions la page unique :

La-page-du-site-malinsplacements.fr.pdf

Conclusion

Vous avez déjà versé des fonds que vous n'arrivez pas à récupérer ?

Si vous avez effectué un investissement qui se révèle être une arnaque, vous pouvez nous contacter à https://adcfrance.fr/contactez-nous/. Il faudra simplement nous transférer tous les mails reçus y compris les RIB que vous avez utilisés pour faire les règlements.

Vous trouverez dans le lien ci-dessous des informations sur notre travail :

https://adcfrance.fr/les-conseils/arnaque-aux-sites-dedies-a-l-epargne-les-premieres-informations-de-l-adc-france/

Vous pouvez devenir des consommateurs actifs ! L'article publié ci-dessous peut vous permettre de récupérer un peu des fonds perdus mais vous pourrez aussi, si cela vous plait, jouer avec les escrocs ! Le must ? Ils ne peuvent pas savoir la situation !

https://adcfrance.fr/epargne/arnaqueurs-franco-israeliens-bulgares-les-actions-des-consommateurs/

L'association fera le maximum pour vous aider. Il vous sera simplement demandé une adhésion à 50 € incluant l'abonnement à notre revue trimestrielle ainsi qu'une participation de 50 € aux frais de l'action soit un total de 100 €. Vous trouverez deux numéros dans les liens ci-dessous :

Les conseils pratiques pour la gestion d'un litige

Le numéro 152 de la revue Antipac

L'apparition de l'ADC France :

La revue Antipac n° 149

Vous pouvez la réaliser avec le lien sécurisé ci-dessous :

https://adcfrance.fr/adhesions-readhesions-adc-france/

Vous pouvez aussi nous l'adresser par chèque à l'ordre de l'ADC France 3/5 Rue Guerrier de Dumast, 54000 NANCY

Vous êtes en contact avec le site sans avoir versé de fonds :

Nous publions ci-dessous des conseils pratiques pour détecter les sites frauduleux. Avant d'investir, faites les vérifications utiles. Cela va vous éviter des soucis importants. L'article publié fait 5 pages. Pour ne pas trop alourdir cette page, nous vous communiquons le lien :

https://adcfrance.fr/epargne/investir-avec-internet-les-conseils-utiles-de-ladc-france/

Vous pouvez nous transférer les mails reçus à https://adcfrance.fr/contactez-nous/

ATTENTION !

Si vous avez versé des fonds, vous devez impérativement déposer une plainte à la gendarmerie ou à la police dont vous dépendez. Il faut, si c'est le cas, précisez les documents personnels que vous avez pu donné aux escrocs.

Si vous avez envoyé un justificatif d'identité et / ou un justificatif de domicile sans avoir versé de fonds, vous DEVEZ FAIRE UNE MAIN COURANTE à la police ou la gendarmerie dont vous dépendez.

Vos coordonnées sont entre les mains d'escrocs. Ils peuvent les utiliser soit pour tenter de vous

arnaquer avec un autre produit soit en les revendant à d'autres escrocs comme les brouteurs du Bénin par exemple. Si cela se produit, vous pouvez nous transférer les mails reçus à https://adcfrance.fr/contactez-nous/

Nous tenons à préciser que toutes les recherches ont été sauvegardées sur un disque dur externe en PDF.

Par ailleurs, s'agissant de données publiques, nous ne retirerons aucune information sauf erreur matérielle. Cette demande devra être faite exclusivement par courrier recommandé avec AR. Aucune suite ne sera donnée pour toute demande faite par mail ou par téléphone.